

Règlement du Contrôle des Connaissances – Spécifique Département

Année universitaire 2023-2024

Département : Mesures Physiques

Diplômes préparés dans le département :

- BUT Mesures Physiques :
 - 1^{ère} année FI
 - 2^{ème} année : S3 en FI et S4 en FI ou FA
 - 3^{ème} année : S5 et S6 en FI ou FA
 - Un parcours : « matériaux et contrôles physico-chimiques »

BUT Mesures Physiques – 1^{ère} année – FI

Modules ne faisant pas l'objet de plusieurs évaluations :

- SAé 1.09 – Portfolio : non évalué
- SAé 2.10 – Portfolio : 1 seule évaluation

Coefficients BUT Mesures Physiques

Parcours MCPC														
			SAE 4.MCPC.01 : Caractériser et interpréter les résultats d'analyse d'échantillons selon la chaîne de mesure utilisée	SAE 4.MCPC.02 : Concrétiser un projet en mesures	Période en entreprise	Portfolio	R4.01 : Anglais 4	R4.02 : Culture et communication 4	R4.03 : PPP 4	R4.04 : Outils mathématiques et traitement du signal 2	R4.05 : Chaîne de mesure, de régulation et de contrôle	R4.06 : Mécanique vibratoire et acoustique	R4.07 : Techniques d'analyses chromatographiques et électrochimiques	R4.08 : Interaction rayonnement matière
S4 - FA		ECTS	Coefficients											
Mener une campagne de mesures	UE 4.1	6	3,0	6,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0	6,0	4,0	6,0	8,0	
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 4.2	6	3,0	6,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0		6,0	5,0	5,0	
Mettre en œuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 4.3	6	3,0	8,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0	9,0	12,0			
Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau	UE 4.4	6	4,0	10,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0				18,0	
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	UE 4.5	6		3,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0			12,0	6,0	
Heures C	38,0									5,0	7,0	5,0	8,0	Non suivie
Heures TD							6,0			10,0	8,0	8,0	12,0	
Heures TP			16,0	18,0		4,0	4,0					12,0	20,0	
Heures projet			20,0	32,0		8,0								

- **Date des soutenances**

Les soutenances de stage pour les étudiants BUT 2^{ème} année FI ou de période en entreprise pour les étudiants BUT 2^{ème} année FA auront lieu entre le 25 et le 28 juin 2024.

- **Détails concernant la notation de l'activité de stage (ou en entreprise, dans le cadre de l'alternance)**

Dans l'évaluation du stage industriel dont la durée est de 11 semaines (sans distanciel autorisé) ou de l'activité en entreprise sont prises en compte à part égales :

- la note obtenue au rapport écrit ;
- la note basée sur les compétences évaluées par le tuteur d'entreprise ou le maître d'apprentissage ;
- la note de soutenance orale effectuée devant un jury composé d'enseignants et d'industriels.

- **Modules ne faisant pas l'objet de plusieurs évaluations :**

- SAé 3-05 – Portfolio : non évalué
- SAé 4-04 – Portfolio : 1 seule évaluation

- **Date des soutenances**

Les soutenances de stage pour les étudiants BUT 3^{ème} année FI ou de période en entreprise pour les étudiants BUT 3^{ème} année FA auront lieu entre le 25 et le 28 juin 2024.

- **Détails concernant la notation de l'activité de stage (ou en entreprise, dans le cadre de l'alternance)**

Dans l'évaluation du stage industriel dont la durée est de 15 semaines (sans distanciel autorisé) ou de l'activité en entreprise sont prises en compte à part égales :

- la note obtenue au rapport écrit ;
- la note basée sur les compétences évaluées par le tuteur d'entreprise ou le maître d'apprentissage ;
- la note de soutenance orale effectuée devant un jury composé d'enseignants et d'industriels.

- **Modules ne faisant pas l'objet de plusieurs évaluations :**

- SAé 5-05 – Portfolio : non évalué
- SAé 6-04 – Portfolio : 1 seule évaluation